

CONTRE LA MISE À MORT DU CODE DU TRAVAIL

Cet accord, s'il est transcrit dans la loi, confirmera la continuité des politiques d'austérité menées par les différents gouvernements de gauche comme de droite, pour nous faire payer une crise qui n'est pas la nôtre.

Il est la poursuite des accords « compétitivités de l'emploi » de Sarkozy et s'inscrit dans un contexte difficile pour l'ensemble des travailleurs du privé comme du public. Les récents « événements » témoignent de la gravité de la situation sociale que nous subissons (suicide d'un chômeur en fin de droit à Nantes, et d'un autre à Saint-Ouen qui a tenté de s'immoler), licenciements massifs dans l'industrie, multiplication de contrats précaires au sein de la fonction publique comme dans le privé.

Face aux politiques antisociales, la CNT appelle l'ensemble des travailleurs à se mobiliser pour faire pression pour que cet « accord » ne fasse pas loi.

Il est temps que cessent ces négociations au sommet, sans rapport de force, par des permanents syndicaux qui ont quitté la réalité du travail et de l'activité syndicale de terrain depuis des années et prétendent savoir ce qui est bon pour les salariés quand ils ne le sont plus depuis bien longtemps...

La CNT appelle l'ensemble des organisations syndicales et politiques à une convergence des luttes, devenue nécessaire pour instaurer un rapport de force à la base et revendique notamment :

- une réduction du temps de travail sans réduction de salaire ;
- l'annulation de toutes les exonérations de cotisations sociales patronales ;
- l'augmentation des cotisations pour financer les retraites (retour à 60 ans) sans condition de durée de cotisation, et l'amélioration des indemnités chômage et des minima sociaux (rien en dessous d'un smic réévalué à la hausse) ;
- la gestion des caisses du chômage et un fonds d'investissement pour les coopératives ouvrières et la reconversion écologique ;
- la suppression de toutes les rémunérations hors salaire fixe (stockoptions, retraites chapeaux, participation, intéressement, etc.) ;
- la suppression des augmentations de salaires individuelles et des évaluations des salariés ;
- la titularisation de tous les précaires de la fonction publique sans condition et l'obligation de réintégration effective dans l'entreprise en cas de requalification en CDI ou de nullité du licenciement dans le privé ;
- le retour à un véritable service public, en fonction des nécessités et non en fonction des « finances publiques » et à la gestion directe par le personnel et usagers.

POKER MENTEUR POUR LES SIGNATAIRES

Les organisations syndicales signataires, quant à elles, se félicitent d'un tel accord en nous informant qu'il ouvre de nouveaux droits pour les salariés. En réalité il s'agit d'une vaste fumisterie :

-une complémentaire santé pour tous : le MEDEF a déclaré que les patrons « ne paieront pas un euro de plus » et que cela ne s'appliquera qu'à partir de 2016. Les TPE (secteur qui regroupe la majorité des salariés) en sont, de fait, exclus puisqu'il leur faudra un accord de branche étendu, qui n'est nullement garanti !

-le droit à percevoir l'ensemble « des droits rechargeables » à l'indemnisation chômage pour les demandeurs d'emploi: un chômeur qui retrouverait un emploi et qui n'aurait pas « utilisé » la totalité de ses droits pourra les conserver en cas d'une perte d'emploi ultérieure. Là encore il s'agit d'un écran de fumée, puisque le patronat ne souhaite pas déboursier un euro de plus. Au vue des comptes de l'UNEDIC, ces dispositions conduiraient tout simplement à la baisse générale des indemnités allouées aux travailleurs privés d'emplois pour que ce « droit rechargeable » puisse se financer.

-Taxation des contrats courts : la multiplication des contrats précaires (de type CDD) constitue un coût non négligeable pour l'assurance chômage. Cette taxation à hauteur de 110 millions d'euros permettrait finalement de compenser ce « coût ». Or dans les faits, la plupart de ces contrats ne seront pas taxés, notamment ceux portant sur l'embauche des jeunes des moins de 26 ans, l'intérim, les CDD saisonniers, les CDD de remplacements, et les CDD dans certaines industries particulièrement gourmandes en la matière (l'hôtellerie, restauration, l'audiovisuel, les sociétés de sondages et services à la personne). Sans compter que les CDD débouchant sur un CDI ne seront également pas taxés : c'est briser le CDI et faire du CDD la norme en le transformant en période d'essai. En ce sens, le gouvernement promet 150 millions d'euros de baisse de cotisations sociales. C'est donc 40 millions d'euros offert au patronat, qui viennent s'ajouter aux 20 milliards d'euros d'aide donné par le gouvernement en novembre dernier.



CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL

06 rue d'Arnal – 30000 Nîmes

MAIL : cnt.nimes@cnt-f.org – TEL : 09 50 07 60 88

